

Juin 2016

COMMUNE DE LUDESSE

REGLEMENT CANTINE SCOLAIRE 2016/2017

Modalités d'inscriptions :

Inscriptions occasionnelles ou régulières.

Le mode de paiement de la cantine a été déterminé par le Conseil Municipal et s'effectue par l'achat de tickets.

Les tickets sont vendus au secrétariat de la Mairie, aux heures d'ouverture au public (lundi de 16h à 17h30 – mardi de 17h à 19h – vendredi de 10h à 12h) ou sur rendez-vous (04.73.96.21.33) tout au long de l'année scolaire.

(pour information : mairie fermée le 15 juillet 2016, et du 16 août 2016 au 02 septembre 2016 inclus, pour congé d'été).

L'inscription à la cantine se fera par la remise des tickets de cantine à Mme GUILLAUME Colette (aide maternelle) :

- ❖ **le lundi matin (avant 9h00) pour la semaine suivante**
- ❖ **avant chaque départ en vacances pour la semaine de reprise.**

Chaque ticket devra mentionner le Nom et Prénoms de l'enfant et le jour concerné.

Toute allergie alimentaire reconnue doit être déclarée à la Mairie (service de la Cantine) obligatoirement par un certificat médical.

Le personnel de la cantine n'est pas habilité à administrer des remèdes aux enfants.

En cas de sortie scolaire, les repas seront annulés par l'école.

La cantine fonctionne en 2 services les lundis, mardis, jeudis et vendredis, après la classe du matin, la garderie (périscolaire) prend le relais jusqu'au début des cours de l'après-midi.

Repas non pris :

Tout repas commandé et non annulé 48 heures avant le jour N, et avant 9h30 sera dû.

Les annulations de repas autres que pour maladie (convenances personnelles) doivent rester très exceptionnelles.

Absences pour cause de maladie : concerne les absences d'au moins une semaine, justifiées par un certificat médical. Celui-ci est à remettre à Mme Guillaume, au plus tard le 2^{ème} jour d'absence, avant 9h00.

Tarif : Le prix du ticket de cantine est révisé par le Conseil Municipal, chaque année, en septembre. **3,60 Euros le repas** actuellement, valable jusqu'au 01/09/2016.

Le repas est composé d'une entrée, un plat protidique, un plat de légumes, un laitage, un dessert, pain.

Cette année, la rentrée scolaire est prévue le jeudi 01 septembre 2016 pour toutes les Classes.

Pour toutes questions, le secrétariat est à votre disposition par téléphone au 04.73.96.21.33 les lundi, mardi, jeudi et vendredi ou aux heures d'ouverture au public.

Toute inscription sur l'année 2016/2017 nécessite :

- ➔ Le règlement signé des parents dont un exemplaire à conserver

Les tickets de cantine pour les 3 premières semaines de la rentrée de septembre 2016 peuvent être remis à Colette GUILLAUME, avant les vacances scolaires d'été ou exceptionnellement être déposés à la Mairie avant le 03 août 2016.

Date : _____ Lu et approuvé Signature : _____
NOM de Famille :

Le Maire de Ludesse,
René MARAIS.

